

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 4 septembre 2018 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Pascal Richard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres du conseil ont tous reçus l'avis de convocation conformément à loi.

158-09-2018

1. **Appel d'offres pour le dynamitage du 9^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend faire des travaux de pavage dans le 9^{ème} Rang sur une longueur de 3660 mètres;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de dynamitage doivent être effectués préalablement aux travaux de pavage de la route;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal préconise que les travaux de dynamitage soient exécutés cet automne afin d'avoir un cycle gel-dégel qui permettrait de stabiliser la fondation dû au déplacement probable causé par le dynamitage;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres pour des travaux de dynamitage et de déblai de première classe des fossés dans le 9^{ème} Rang ont été publiées sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées et qu'elles ont été ouvertes le 27 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE deux des soumissionnaires n'étaient pas conformes puisqu'ils ne possédaient pas la licence d'entrepreneur général requise pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la seule soumission conforme est de 313 854,39 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût des travaux s'élevait à 108 300 \$;

CONSIDÉRANT le grand écart entre cette soumission et l'estimation, ainsi que des vérifications additionnelles faites auprès de l'ingénieur-conseil;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Qu'en considération du grand écart entre sa soumission et l'estimation préparée l'ingénieur, le contrat ne soit pas accordé au seul soumissionnaire conforme, soit Excavation A. R. Valois inc.;
- Que le processus d'appel d'offres soit repris pour les travaux de dynamitage et de déblai dans les fossés du 9^{ème} Rang, pour une longueur approximative de 1 500 m, avec les modifications suivantes aux documents d'appel d'offres :

-que le délai final d'exécution des travaux soit fixé au 1^{er} décembre 2018;

- que tous les matériaux de déblai seront la propriété de l'entrepreneur qui devra en disposer à sa convenance.

Adoptée

159-09-2018

2. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 03.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.